

Durcir la loi sur les sondages? Des chercheurs répondent aux sénateurs

26 Octobre 2010 Par Michaël Hajdenberg Mathilde Mathieu

Les sénateurs Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS) ont rendu public, lundi 25 octobre, un **rapport d'information** (précédemment dévoilé par Mediapart et intitulé «*Sondage et démocratie: pour une législation respectueuse de la sincérité du débat politique*»), qui devrait se transformer en une proposition de loi dans les prochains jours. Ils portent un coup aux méthodes des instituts de sondages et critiquent l'efficacité du contrôle théoriquement opéré par **la commission des sondages**.

Si elles étaient adoptées, leurs recommandations (**détaillées ici par Mediapart**) seraient-elles suffisantes? Nous avons demandé à quatre chercheurs, ayant travaillé sur la fabrique de l'opinion, de commenter le rapport et de pointer ses éventuelles lacunes.

Alain Garrigou.

Professeur en science politique à l'université Paris X Nanterre et auteur de *L'Ivresse des sondages* (La Découverte, 2006), Alain Garrigou se montre satisfait du rapport, qui reprend nombre des recommandations qu'il avait faites aux rapporteurs. «*Ils ont écrit quelque chose d'audacieux, et je ne m'y attendais pas*», explique celui qui avait dénoncé avec le plus de virulence «*l'affaire des sondages de l'Elysée*» et qui se retrouve poursuivi en justice par Patrick Buisson, «le sondeur de l'ombre» de Nicolas Sarkozy.

Le chercheur se réjouit surtout de l'interdiction proposée par les rapporteurs de toute gratification récompensant la participation à un sondage politique. «*Si elle adoptée, cette mesure va tuer le système des sondages en ligne qui sont réalisés en échange de cadeaux, de jeux, etc.*» Pour Alain Garrigou, il s'agirait d'une très bonne nouvelle: «*Introduire de l'argent dans la conviction politique est extrêmement dangereux. C'est de la corruption. La conviction politique est liée au désintéressement. Les sondages sur Internet en matière politique sont de très mauvaise qualité car les sondeurs prétendent rendre représentatifs des échantillons spontanés. On ne fait pas des sondages avec des gens qui se portent volontaires! Des instituts comme OpinionWay doivent être aujourd'hui très inquiets.*»

Autre motif de satisfaction pour Alain Garrigou, l'éclaircissement demandé sur les «redressements» effectués par les instituts. «*Tout citoyen devrait enfin pouvoir avoir accès aux chiffres bruts. C'est absolument nécessaire. Les sondeurs prétendent parler au nom de la science, mais ils cachent des données.*»

Pour l'instant, seule la commission des sondages en dispose, «*mais elle n'en fait rien. C'est une commission paresseuse, qui ne communique pas. Si la commission des sondages fait son travail, il y aura des polémiques, un travail critique, des rappels à l'ordre.*»

Jusqu'à présent, selon le professeur, «*la commission n'était pas indépendante. Trop proche des sondeurs, trop sympathique avec eux. En faire une véritable autorité administrative indépendante comme le propose le rapport changerait tout. Les rapporteurs estiment que la commission, contrairement à aujourd'hui, ne devrait pas seulement travailler pendant la période de campagne électorale (un an avant un scrutin). En réalité, une campagne présidentielle dure cinq ans.*»

- **Loïc Blondiaux.**

Professeur de science politique à Paris-I (*Le Nouvel Esprit de la démocratie*, La République des idées, 2008), Loïc Blondiaux se dit «heureusement surpris» par le rapport, qu'il craignait «plus édulcoré». Si les sénateurs ne font jamais référence à «l'affaire des sondages de l'Elysée» («par prudence stratégique», selon lui), «ils y répondent, en prévoyant que les noms des acheteurs et des commanditaires des études soient désormais publiés dans les journaux»... Visé: Patrick Buisson, le «sondeur de l'ombre» de Nicolas Sarkozy **épinglé en 2009 par la Cour des comptes**, qui faisait **acheter par l'Elysée des enquêtes** (ou des morceaux d'enquêtes) illico publiées dans certains journaux (dont *Le Figaro*)...

Parmi les «avancées de bon sens», Loïc Blondiaux retient aussi l'extension du contrôle de la commission à l'ensemble des sondages politiques, ainsi que l'introduction d'une vérification *a priori* (plutôt qu'après coup) de la méthodologie employée par les instituts. Outré par «l'indigence des moyens de la commission», Loïc Blondiaux applaudit la volonté des sénateurs de les renforcer, par exemple en augmentant la proportion d'experts (statisticiens, etc.) en son sein (au côté des magistrats de la Cour des comptes ou des représentants du Conseil d'Etat): «Si la commission s'autocensure aujourd'hui, c'est parce que les connaissances techniques sur les sondages sont monopolisées par ceux qu'elle contrôle...» En clair, la commission serait tétanisée...

Sur un point, cependant, le chercheur tique: comment les sénateurs (partant certes d'une bonne intention) peuvent-ils recommander que les «marges d'erreur» fassent désormais partie intégrante de la «notice» méthodologique associée à chaque sondage? Jusqu'ici, les statisticiens «considéraient plutôt que le calcul de ces marges d'erreur était empirique en France et ne pouvait relever de la science exacte», rappelle Loïc Blondiaux. «En proposant de les rendre publiques, les rapporteurs semblent dire que ces marges d'erreur sont scientifiques, donc les valider... Je demande encore à être convaincu...»

Le spécialiste pointe aussi quelques lacunes dans le rapport, dont celle-ci: «Je pense qu'il aurait fallu réfléchir aux structures de propriété des instituts de sondages, dit-il. Il existe bien une législation limitant la concentration des entreprises de presse... Il faut se poser ici des questions du même ordre. Le groupe Bolloré, qui vit notamment de commandes publiques (via la Société française de production), vient de racheter l'institut CSA (en 2008)... Faut-il légiférer? Interdire? Sachant que Bolloré contrôle en même temps plusieurs médias (Direct 8 ou Direct Soir)...»

• Patrick Champagne.

Sociologue de l'école bourdieusienne, Patrick Champagne estime qu'avec ce rapport, pour lequel il a été auditionné, «il n'y a rien de nouveau sous le soleil». Pour l'auteur de *Faire l'opinion* (Editions de Minuit, 1990), «le problème, ce ne sont pas les instituts de sondages, des entreprises qui cherchent à placer leur produit. Le problème, ce sont ceux qui lisent, utilisent et instrumentent ces sondages, à savoir les journalistes et les politiques».

Pour le spécialiste, «il n'y a rien de plus difficile que de poser une question d'opinion». Dans la polémique qui a opposé *Le Figaro* à *Marianne* sur le discours de Grenoble, «il n'y a pas une formulation qui est plus vraie que l'autre. Et il ne peut pas y avoir de formulation juste. On peut juste dire: quand on a rédigé la question de cette façon, en agitant tel chiffon rouge, voici les réponses qu'on obtient».

Ensuite, ce serait aux journalistes de décrypter les chiffres... si vraiment ils tiennent à les citer. «On ne va pas interdire les sondages. Il faut donc que les journalistes soient formés pour les analyser, qu'ils soient capables de montrer les contradictions.»

En ce qui concerne les études sur les intentions de vote, Patrick Champagne explique que faire un sondage six mois avant un scrutin n'a aucun sens. «Dans ces études, et à quelques mois d'un vote, 50% des personnes interrogées ne répondent pas. Seuls les 50% les plus

politisés, les plus militants, répondent. Or les sondeurs comptabilisent les 50% qui ne répondent pas comme des abstentionnistes, donc ne les comptabilisent pas.»

En réalité, le moment venu, beaucoup de ces «abstentionnistes» voteront. «Ces études ne préfigurent donc en rien des résultats des scrutins. On crée des phénomènes Raymond Barre, Ségolène Royal ou Edouard Balladur, qui se dégonflent. Même chose quand le “Oui” était donné vainqueur pour le Traité constitutionnel européen. J’étais certain que le “Non” allait passer devant.»

Patrick Champagne explique: «Le taux de non-réponse diminue progressivement jusqu’à l’élection. Et le seul sondage qui est fiable est celui réalisé une semaine avant le scrutin, quand les gens se prononcent en connaissance de cause. Les résultats sont alors assez proches du vote final.»

Dans ces conditions, la commission des sondages n’aurait jamais eu qu’une seule vertu, celle de «faire disparaître, lors de sa création en 1977, les officines qui se prétendaient instituts de sondages et qui réalisaient des manipulations grossières. Aujourd’hui, restent les usages manipulateurs contre lesquels la commission ne peut rien. Ses membres ne pourront jamais trouver des méthodologies impeccables, irréfutables. Si on repose 25 fois les mêmes questions dans le même genre d’enquête, on aura effectivement 25 fois à peu près des réponses identiques. Tout le problème est plutôt d’interroger ces réponses. Quel est ce produit ? Tout le monde ne comprend pas la question de la même façon, tout le monde n’a pas une opinion sur l’actualité politique, etc. Il faut en être conscient.»

• **Patrick Lehingue.**

*Professeur de science politique à l’université de Picardie (auteur de *Subunda, coup de sonde dans l’étang des sondages*, éditions Du croquant, 2007), Patrick Lehingue juge que «ce rapport a le mérite d’exister», de revaloriser le rôle de la commission («dont il est bien dit qu’elle n’exerce pas ses faibles attributions») ou «d’étendre son champ d’application aux sondages politiques non directement pré-électoraux». Il estime aussi que la publication systématique du nom des acheteurs et des commanditaires «permettrait d’éviter le “scandale de l’Elysée”, c’est-à-dire l’appropriation très sélective par Le Figaro de questions commanditées par Patrick Buisson»...*

Mais à ses yeux, les sénateurs ont «oublié» pas mal de choses: «Il serait bon que la commission ait connaissance de toutes les questions posées dans les sondages dits “omnibus”, où l’on interroge successivement les gens sur les apéritifs et la réforme des retraites... Il existe un “effet halo”: l’ordre des questions a un impact décisif sur les réponses!»

Par ailleurs, «l’un des plus gros problèmes rencontrés par les entreprises de sondages n’est pas du tout évoqué: c’est la chute du taux de répondants». «Aujourd’hui, pour 100 coups de fil passés, on a environ 5 réponses validées, estime Patrick Lehingue. Sont-elles représentatives des 95 personnes qui n’ont pu être jointes, ou qui ont refusé de répondre? Le rapport est timide.»

A ses yeux, les élus auraient dû évoquer aussi «le coût du sondage pour son commanditaire». 10.000 ou 150.000 euros? «Ce serait intéressant de le faire figurer, au moins dans la notice transmise par les instituts à la commission, parce que c’est un indicateur de qualité.»

En fait, Patrick Lehingue juge que «la fonction manifeste de ce rapport est de relégitimer l’outil sondage» («en tout cas, c’est une lecture que l’on peut faire»). «Du coup, mes remarques seront toujours un peu décalées... Je note que les sénateurs ne parlent que d’instituts, jamais d’entreprises de sondages... Les Québécois, eux, disent “maisons de sondages”: l’expression renvoie aux maisons closes, évoque bien la transparence relative... En réalité, les instituts sont des entreprises, qui ne traitent pas toutes leurs enquêteurs de terrain de la même manière. Il aurait fallu s’interroger sur la formation des enquêteurs, leur

intéressement à l'enquête! Aujourd'hui, la qualité des sondages est hypothéquée par les conditions de travail de ces enquêteurs, le maillon faible...»

Enfin, quand il regarde la liste des personnes auditionnées, le professeur relève *«une grande majorité de professionnels des sondages»*: *«Tout se passe comme si les sénateurs prenaient acte des concessions que ces derniers sont prêts à faire, pour mieux les re-crédibiliser...»* Et de suggérer une mesure plus radicale: l'interdiction des études sur les intentions de vote non pas la veille d'un scrutin (elles sont à peu près fiables), mais un an avant, *«parce qu'elles n'ont aucune signification»*. *«Une fois publiées, elles ont pourtant un effet, pas forcément sur les citoyens, mais sur les journalistes, les hommes politiques, et les sondeurs eux-mêmes.»*

Retrouvez sous l'onglet "Prolonger" notre dossier complet sur l'affaire des sondages de l'Elysée